



Beuzec Cap Sizun

Renaturation du parking littoral de la pointe du Millier

Aménagement d'un parking rétro-littoral

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Mars 2026

Roux & Jankowski

CROZON - Siège social
Elisabeth Roux 04777
1, rue du Chanoine Grall
29160 CROZON
Tél. 02 98 27 27 16
crozon@expert-geo.bzh

CHÂTEAULIN
Bruno Jankowski 04747
3 ter, place de la Résistance
29150 CHÂTEAULIN
Tél. 02 98 86 34 46
chateaulin@expert-geo.bzh

DOUARNENEZ
Jean-Yves Kerouedan 05768
1, place Gabriel Péri
29100 DOUARNENEZ
Tél. 02 98 11 01 02
douarnenez@expert-geo.bzh

CARHAIX-PLOUGUER
Laurent Taillet 06431
14, avenue du général de Gaulle
29270 CARHAIX-PLOUGUER
Tél. 02 98 93 17 51
carhaix@expert-geo.bzh

www.rouxjankowski-geometres.fr

SELARL au capital de 31 225,60 euros o Siège social : 1 rue du Chanoine Grall – 29160 Crozon o RCS Quimper 349 499 699 o Code NAF: 742 B
N° Siret : 34949969900032 o N° TVA : FR 16 34 94 99 699 000 32 o N° Inscription à l'Ordre des Géomètres-experts : 1989B20008

1. Présentation du projet

1.1 Nature du projet

Le projet consiste en une opération de **restauration écologique et paysagère** d'un site littoral majeur. Il s'articule autour de deux axes principaux :

1. **La déminéralisation du parking de la pointe du Millier** : Suppression totale de l'actuel parking en enrobé bitumineux situé en bordure de falaise.
2. **La renaturation** : Restitution de cet espace à la lande littorale et création d'une aire de stationnement intégrée, en partie perméable et éloignée de la zone sensible (zone rétro-littorale à 180m).

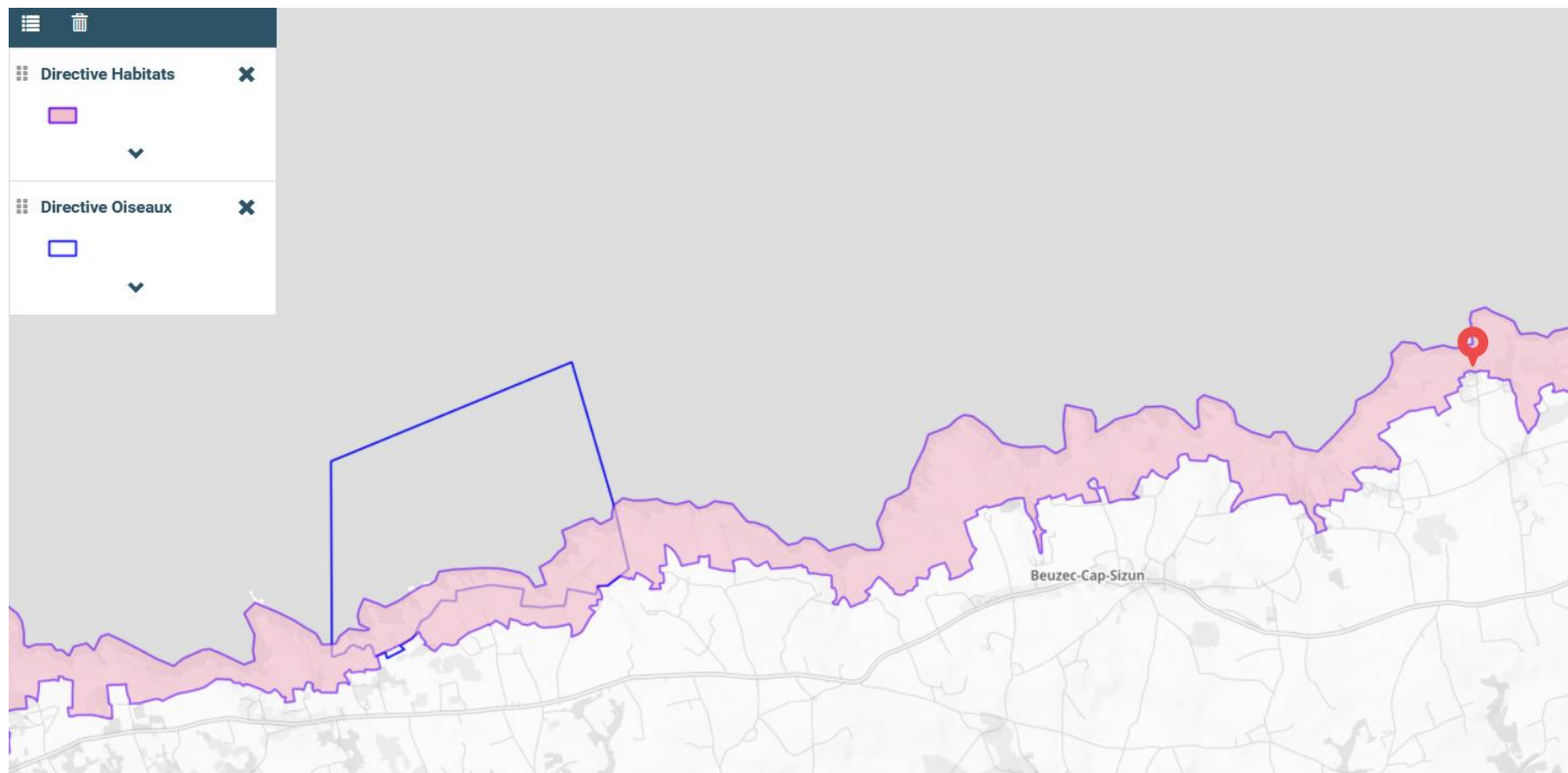
Ce projet s'accompagne de l'aménagement d'un parking rétro-littoral, environ 200m en amont.



Vue aérienne du site de la pointe du Millier

1.2 Localisation par rapport aux sites Natura 2000

Le projet se situe en limite immédiate du périmètre de la **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Cap Sizun" (FR5300005)**, désignée au titre de la Directive Habitats. Il est également situé à 8.5 km à l'Est de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) dédiée à l'avifaune marine.



1.3 Étendue et emprise du projet

- **Surface de renaturation (Pointe)** : Environ **1 373 m²** d'enrobé supprimés pour un retour à l'état naturel.
- **Surface de stationnement créé (Rétro-littoral)** : Environ **3407 m²** aménagés en enrobé pour la voie de circulation et stabilisé pour les stationnements et cheminements piétons.
- **Cheminements doux** : Délimitation d'un cheminement piéton sur environ **200 mètres** sur la route du Millier, entre le parking rétro-littoral et l'ancien parking littoral.

1.4 Durée et période des travaux

Durée prévisible :

Renaturation du parking littoral : 3 semaines

Aménagement du parking rétro-littoral : 2 mois

Période envisagée :

L'objectif est de limiter le risque de destruction d'individus ou le dérangement d'espèces durant des phases clefs de leurs cycles de vie en adoptant la période de travaux aux exigences écologiques des espèces, en particulier pendant les phases de décapage/terrassements.

Les espèces potentiellement présentes sur les deux sites sont :

- Avifaune : Fauvette pitchou, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse, grand corbeau, roitelets à triple bandeau, mésange charbonnière,...
- Reptiles : Lézard des murailles et lézard à deux raies
- Mammifères : écureuil, chiroptères

Le tableau ci-après présente les périodes favorables et défavorables pour les travaux en fonction des cortèges faunistiques présents ou potentiellement présents au sein des deux chantiers :

Mois	Ja	Fe	Ma	Av	Ma	Jn	Jt	Ao	Se	Oc	No	De
Oiseaux (reproduction)												
Reptiles												
Mammifères												

Légende :

Période plutôt favorable pour les travaux

Période moyennement favorable pour les travaux

Période peu favorable pour les travaux



Au regard des cortèges présents ou potentiellement présents en transit sur l'emprise des chantiers (flore, avifaune nicheuse, reptiles et mammifères), la période globalement la plus propice s'étale entre septembre et fin février afin d'éviter la période de reproduction de la faune et la période de floraison de la flore.

Les travaux sont prévus en plusieurs phases qui se dérouleront sur une saison automnale/hivernale d'octobre 2026 à fin février 2027.

1.5 Entretien, fonctionnement et rejets

Ancien parking littoral :

- **Entretien** : Gestion extensive (fauche tardive) pour favoriser la biodiversité floristique. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

Nouveau parking rétro-littoral :

- **Fonctionnement** : Aire de stationnement passive, sans éclairage ni personnel permanent.
- **Rejets** : Zéro rejet liquide ou gazeux. Les eaux de pluie s'infiltrant directement dans le sol grâce à la porosité des matériaux choisis (mélange terre-pierre).

1.6 Budget prévisionnel

Montant global estimé : 240 000 € HT.

Ancien parking littoral : 40 000 € HT.

Nouveau parking rétro-littoral : 200 000 € H.T.

Postes principaux :

Ancien parking littoral :

- *Décapage enrobé, terrassement pour évacuation de la structure de chaussée : 80 %*
- *Génie écologique (semis de lande, signalétique, ganivelle,...) : 20 %*

Nouveau parking rétro-littoral

- *Décapage de la terre végétal, terrassement : 56 %*
- *Revêtement : 24%*
- *Génie écologique (talus, plantations, signalétique, ganivelle,...) : 20 %*

6

1.7. Contexte et historique

1.7.1 Contexte et Historique du Projet

La Pointe du Millier est l'un des joyaux du Cap Sizun. Cependant, l'aménagement actuel hérité des années 1970 présente une contradiction majeure avec son statut de **Grand Site de France** et de zone **Natura 2000**.

Les constats :

- **La présence d'enrobé** : La présence d'un parking en enrobé bitumineux en plein cœur de la lande littorale constitue une "aberration paysagère".
- **La dégradation des sols** : Le ruissellement des eaux pluviales sur cette surface imperméable a créé, au fil des décennies, des phénomènes d'érosion, menaçant la stabilité de certains habitats de plantes pionnières.
- **Le conflit d'usage** : La cohabitation entre les véhicules et les randonneurs du GR34 sur la pointe nuit à l'expérience de contemplation et de reconnexion à la nature recherchée par les visiteurs.

1.7.2 L'Histoire : De la "consommation" à la "restauration"

Le projet **de renaturation et de glissement de la zone de stationnement en secteur retro-littoral** s'inscrit dans une réflexion territoriale globale entamée depuis plusieurs années par la commune de Beuzec-Cap-Sizun et les partenaires institutionnels (Conservatoire du Littoral, Syndicat Mixte de la Pointe du Raz) :

1. **Années 2010** : Prise de conscience de la fragilité de la lande et nécessité de protéger le **Moulin de Keriolet** des flux de circulation excessifs.
2. **2023-2025** : Études de faisabilité pour un déplacement du stationnement.
3. **2026 (Aujourd'hui)** : Lancement de la phase opérationnelle. Le projet ne se contente pas de déplacer des voitures ; il vise à redonner sa dignité écologique à la pointe en effaçant les stigmates du "tout-auto".

1.8 Location du projet par rapport au site Natura 2000



Cartographie des zones NATURA 2000 à l'échelle du projet

1.9. Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence dépasse l'emprise physique des travaux pour considérer l'écosystème fonctionnel de la Pointe du Millier. On distingue trois échelles d'influence :

La zone d'influence directe (Emprise des travaux)

Elle correspond aux **5839 m²** cumulés de l'ancien parking (1773 m²), du nouveau parking (3407 m²) et du désaxement de la route du Millier au niveau de l'entrée du nouveau parking (659 m²).

- **Enjeux** : Perturbation physique du sol, gestion des matériaux, emprise des engins.
- **Action** : Confinement strict du chantier pour éviter tout débordement sur les habitats naturels adjacents.

La zone d'influence indirecte (Périmètre de quiétude)

Elle s'étend sur un rayon d'environ **150 à 200 mètres** autour des zones de travaux.

- **Enjeux** : Propagation du bruit (engins de démolition) et des poussières susceptibles d'impacter l'avifaune et les randonneurs du GR34.
- **Action** : Choix d'une période de travaux automnale (post-nidification et fréquentation touristique plus faible) pour neutraliser l'impact sur le cycle biologique des espèces protégées.

La zone d'influence fonctionnelle (Bassin versant et paysage)

Elle englobe le **vallon du Moulin de Keriolet** et la ligne de crête littorale.

- **Enjeux** : Connectivité écologique et hydrologie. Le "glissement" du parking influence positivement l'infiltration des eaux et la qualité paysagère perçue depuis les cheminements doux.
- **Action** : Restauration de la continuité naturelle, permettant aux espèces de circuler sans la barrière physique et thermique que constituait le bitume.

1.10 Présentation du site Natura 2000 concerné

Le projet s'inscrit en limite immédiate d'un secteur à forte valeur patrimoniale, identifié comme prioritaire au sein de la ZSC "Cap Sizun".

Habitats d'intérêt communautaires inventorisés :

1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

1230-1 - Végétation des fissures des rochers euatlantiques à nord-atlantiques

1230-3 - Pelouses aérohalines sur falaises cristallines

1230-6 - Pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des contacts pelouses aérohalines-landes

1230-5 - Pelouses hygrophiles des bas de falaise

4030 - Landes sèches européennes

6430 - Mégaphorbiaie

6410 - Prairies à molinie

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois

91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Deux types d'habitats d'intérêt communautaire (inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats) sont directement concernés ou limitrophes du projet :

- **Landes sèches européennes (Code UE : 4030)** : C'est l'habitat dominant autour de l'actuel parking. Composé d'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) et de Bruyère cendrée (*Erica cinerea*).
 - o *Objectif projet* : Gagner environ 1 373 m² sur cet habitat par la renaturation.
- **Falaises avec végétation des côtes atlantiques (Code UE : 1230)** : Situées à 100m à l'aplomb du parking. Elles hébergent des espèces pionnières comme la Criste marine ou la Silène maritime.
- *Objectif projet* : Stopper les ruissellements d'hydrocarbures et d'eaux pluviales non filtrées qui dégradent ces parois.

Reptiles (Lézards et murets)

Le sentier côtier et les structures minérales sont des zones de thermorégulation cruciales.

- **Espèces** : Lézard des murailles et Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*).
- **Enjeu** : Les murets de pierre sèche et les lisières de landes sont leurs habitats de prédilection.
- **Impact & Mesure** : En supprimant le bitume chaud et polluant au profit de zones enherbées et de pierres naturelles, on recrée des corridors de déplacement sécurisés pour ces reptiles.

Avifaune landicole et forestière

Le projet protège deux cortèges d'oiseaux distincts :

- **Oiseaux des landes (nicheurs)** : Fauvette pitchou, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse. Ces espèces nichent au sol ou dans les ajoncs bas. Le recul du stationnement réduit le dérangement sonore et le risque de prédation (chats/chiens souvent liés à la présence humaine sur le parking).
- **Oiseaux des bois (Vallon de Keriolet)** : Roitelet à triple bandeau, Mésange charbonnière. Ils occupent la canopée du vallon humide.
- **Grand Corbeau** : Utilisateur régulier des courants ascendants des falaises.

Mammifères et Chiroptères (Chauves-souris)

Le vallon boisé du Moulin de Keriolet est un corridor biologique majeur.

- **Écureuil roux** : Présent dans les boisements mixtes du vallon.
- **Chiroptères** : Le Grand Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe utilisent le vallon pour chasser et le moulin (ou ses dépendances) comme gîte potentiel.

Bénéfice du projet : L'absence totale d'éclairage nocturne sur le nouveau parking (pollution lumineuse zéro) est une condition sine qua non pour préserver ces espèces lucifuges.

Invertébrés : L'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*)

Espèce protégée emblématique de la Bretagne occidentale, liée aux boisements humides et aux vieux murs moussus.

- **Localisation** : Présent dans les zones ombragées et humides du vallon du Moulin.
- **Mesure** : Les travaux de terrassement rétro-littoraux sont éloignés de son habitat préférentiel. La préservation de l'humidité naturelle du vallon (par l'infiltration des eaux pluviales) garantit le maintien de son biotope.

2. Analyse des incidences (R414.23.II CE)

2.1. Incidences en phase de chantier (Impacts temporaires)

Le retrait de l'enrobé et la création de la nouvelle zone de stationnement génèrent des nuisances identifiées :

- **Bruit et vibrations** : Liés aux engins de démolition (brise-roche pour l'enrobé).
 - *Risque* : Effarouchement de l'avifaune
 - *Mesure de suppression* : Travaux strictement programmés en automne, évitant les périodes de nidification et de dépendance des jeunes.
- **Poussières et sédiments** :
 - *Risque* : Dépôt de fines sur la végétation de lande ou pollution du ruisseau du vallon.
 - *Mesure de réduction* : Mise en place de barrières à sédiments et arrosage en cas de forte sécheresse pour fixer les poussières.

12

2.2. Incidences en phase d'exploitation (Impacts permanents)

- **Restauration d'habitats (Incidence Positive Majeure)** :
 - La suppression de **1 373 m² de bitume** permet la reconquête de la lande sèche (Habitat 4030). Ce gain de surface compense largement l'emprise du nouveau parking sur une zone de moindre intérêt écologique.
- **Amélioration de la fonctionnalité écologique** :
 - Le "glissement" rétro-littoral rétablit la continuité entre la falaise et l'arrière-pays. Les reptiles (lézards) et les petits mammifères peuvent circuler sans traverser une surface goudronnée brûlante et stérile.
- **Gestion des eaux et pollutions** :
 - Le passage d'un sol imperméable à un sol **enherbé** supprime les ruissellements d'hydrocarbures vers les falaises. L'eau est filtrée naturellement, protégeant ainsi le biotope du vallon et de l'Escargot de Quimper.
- **Tranquillité nocturne** :
 - Le maintien d'une zone sans éclairage garantit le maintien des corridors de chasse pour les chiroptères (Grand Rhinolophe) entre le vallon boisé et la côte.

2.3. Effets cumulés avec d'autres projets

Il n'existe aucun projet concurrent sur la zone susceptible de créer une saturation des milieux. Le projet est en totale synergie avec les objectifs de gestion du **Grand Site de France** et du **Conservatoire du Littoral**.

Conclusion

Au terme de l'analyse détaillée des enjeux et des impacts, le projet de réorganisation du stationnement et de renaturation de la Pointe du Millier présente un bilan écologique **largement positif**.

Synthèse des points clés :

1. **Absence d'incidence négative significative** : Grâce à la désimperméabilisation, un calendrier de travaux rigoureux (octobre à février) et à l'absence totale d'éclairage, les espèces d'intérêt communautaire ne subissent aucune perturbation durable.
2. **Gain net d'habitats naturels** : Le projet permet la reconquête de **1 300 m² de lande sèche atlantique** sur l'actuel bitume, renforçant la fonctionnalité écologique du site.
3. **Cohérence territoriale** : L'aménagement répond aux objectifs du Document d'Objectifs (DOCOB) du Cap Sizun et aux ambitions du Grand Site de France.